

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
198<sup>e</sup> année  
28 juillet 2022  
n° 27 / 7960<sup>e</sup>  
pages 1353 à 1392



## CHRONIQUE / Droit et liberté fondamentaux

Peut-on rire de tout ? Réflexions sur les « lois du genre »  
des expressions humoristiques

> Évan Raschel

1367

## ÉDITORIAL

1353 Uriner dans l'espace public (italien) n'est pas (toujours) un « acte obscène », Franck Laffaille

## ACTUALITÉS

- 1356 Action sociale *ut singuli* (association) : rejet d'une QPC
- 1357 Assurance (prescription biennale) : exclusion en cas de contrat de capitalisation
- 1357 Accident de la circulation (conducteur) : transfert des pouvoirs pour cause d'ébriété
- 1357 Accident de la circulation (domaine) : chute sur une voiture en stationnement
- 1358 Préjudice corporel (agression sexuelle) : point de départ de la prescription
- 1359 Lotissement (cahier des charges) : sanction en cas de violation
- 1360 Données de connexion (conservation) : application de la jurisprudence européenne
- 1361 Mandat d'arrêt européen (contrôle) : condition de double incrimination
- 1362 Association culturelle (contrôle) : constitutionnalité sous réserves du régime
- 1363 Appel civil (décret du 25 février 2022) : application aux instances en cours

## POINT DE VUE

1364 Retour sur l'incidence de la pandémie de Covid-19 sur les contrats du tourisme, Jean-Denis Pellier

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1375 **Panorama** : Baux commerciaux, Marie-Pierre Dumont
- 1383 **Notes** : La Manif pour tous. Le parasitisme pour les autres ?,  
note sous Com. 16 févr. 2022, Jean-Michel Bruguière et Aurélie Bréguou
- 1388 La prescription des créances entre époux, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 18 mai 2022,  
Patrick Bouathong

## ENTRETIEN

1392 Catherine Ménabé – La réforme du travail pénitentiaire

DALLOZ

Lefebvre Dalloz



Version numérique incluse\*



322227



31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
HÉLÈNE HOCH

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛET DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Mame-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, Responsable

Tél. : 01 41 05 29 62

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPOINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juillet 2022

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Protot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Franck Laffaille

**1353** Uriner dans l'espace public (italien)  
n'est pas (toujours)  
un « acte obscène »

## ACTUALITÉS

### **1356** DROIT DES AFFAIRES

#### Société et marché financier

Action sociale *ut singuli* (association):  
rejet d'une QPC, Civ. 3<sup>e</sup>, 7 juill. 2022

### **1357** DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance (prescription biennale): exclusion  
en cas de contrat de capitalisation,  
Civ. 2<sup>e</sup>, 7 juill. 2022

Assurance (vie): faculté de rachat imposée  
unilatéralement, Civ. 2<sup>e</sup>, 7 juill. 2022

Accident de la circulation (conducteur):  
transfert des pouvoirs pour cause d'ébriété,  
Civ. 2<sup>e</sup>, 7 juill. 2022

Accident de la circulation (domaine):  
chute sur une voiture en stationnement,  
Civ. 2<sup>e</sup>, 7 juill. 2022

Préjudice corporel (agression sexuelle): point de  
départ de la prescription, Civ. 2<sup>e</sup>, 7 juill. 2022

#### Famille-Personne-Succession

Testament (annulation): prescription de l'action  
en restitution, Civ. 1<sup>re</sup>, 13 juill. 2022

### **1358** DROIT IMMOBILIER

#### Agent immobilier

Rémunération (réalisation de l'opération):  
rejet d'une QPC, Civ. 3<sup>e</sup>, 7 juill. 2022

#### Bail

Bail rural (mariage ou pacs): renouvellement  
au nom d'un copreneur, Civ. 3<sup>e</sup>, 6 juill. 2022

#### Construction-Urbanisme

Lotissement (cahier des charges): sanction en  
cas de violation, Civ. 3<sup>e</sup>, 13 juill. 2022

Contrat d'entreprise (désordres): carrelage  
et cloisons adjoints à l'existant,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 13 juill. 2022

### **1360** DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Procédure pénale

Données de connexion (conservation):  
application de la jurisprudence européenne,  
Crim. 12 juill. 2022

Mandat d'arrêt européen (contrôle):  
constitutionnalité sous réserves du régime,  
CJUE 14 juill. 2022

### **1361** DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Sport (procédure): portée de l'obligation de  
conciliation préalable, Civ. 3<sup>e</sup>, 13 juill. 2022

Association culturelle (contrôle):  
constitutionnalité sous réserves du régime,  
Cons. const. 22 juill. 2022

### **1363** DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Licenciement économique (ordre): salarié en  
contrat d'insertion, Soc. 12 juill. 2022

Élection professionnelle (répartition des sièges):  
échec de la négociation, Soc. 12 juill. 2022

### **1363** PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Appel civil (décret du 25 février 2022):  
application aux instances en cours,  
Civ. 2<sup>e</sup>, avis, 8 juill. 2022

Compétence européenne  
(matière matrimoniale): transfert de résidence  
de l'enfant, CJUE 14 juill. 2022

DROIT CIVIL  
/ Contrat-Responsabilité-Assurance



## POINT DE VUE

1364

Retour sur l'incidence de la pandémie de Covid-19 sur les contrats de tourisme par Jean-Denis Pellier



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

1367

Peut-on rire de tout? Réflexions sur les « lois du genre » des expressions humoristiques par Évan Raschel

### NOTES

1383

La Manif pour tous. Le parasitisme pour les autres?, note sous Com. 16 févr. 2022 par Jean-Michel Bruguière et Aurélie Brégou

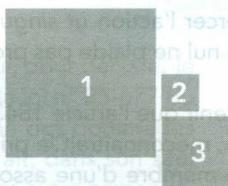
1388

La prescription des créances entre époux, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 18 mai 2022 par Patrick Bouathong

### PANORAMA

1375

Baux commerciaux juin 2021 – juin 2022 par Marie-Pierre Dumont



## ENTRETIEN

1392

Catherine Ménabé – La réforme du travail pénitentiaire

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du Recueil Dalloz, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)